

**PROCES-VERBAL
du 10 juillet 2012**

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE	3
LILLE3000 « FANTASTIC » Présentation Thierry LESUEUR et Emmanuel VINCHON.....	11
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2012	19
COLLEGE PAUL-ELUARD – Vœu du Conseil municipal	23
PRESENTATION M. LE MAIRE	24
Débat.....	25
<i>Unanimité</i>	25
1.01 – INSTALLATION D’UNE MAISON DE QUARTIER AU BLANC-FOUR - Dénomination de la salle principale : « Paul-DEBAERTS »	20
PRESENTATION M. LE MAIRE	20
<i>Unanimité</i>	23
1.02 – ADHESION DE LA VILLE DE RONCQ AU SYNDICAT MIXTE DES GENS DU VOYAGE – Lille Métropole Communauté Urbaine	26
PRESENTATION M. PETILLON	27
<i>Unanimité</i>	27
1.03 – AIRE D’ACCUEIL INTERCOMMUNALE DES GENS DU VOYAGE – Reposi- tionnement – Révision simplifiée du P.L.U.	28
PRESENTATION M. PETILLON	29
Débat.....	30
<i>Unanimité</i>	34
1.04 – ACQUISITION A TITRE GRATUIT RUE SAINT-ROCH – Terrains en nature de chemin	34
PRESENTATION M. PETILLON	35
<i>Unanimité</i>	35
1.05 – FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES – Définition des forfaits 2012	35
PRESENTATION M. BOSSUT	36
Débat.....	37
<i>Unanimité</i>	37

1.06 – BUDGET 2012 – Décision modificative n° 1 : virements de crédits	37
PRESENTATION M. BOSSUT	38
Débat	38
<i>Unanimité</i>	39
1.07 – PISCINE MUNICIPALE – Tarification : actualisation au 1^{er} septembre 2012	39
PRESENTATION M. BUCQUOYE	41
Débat	43
<i>Unanimité</i>	44
1.08 – PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC LES ASSOCIATIONS - Subventionnement 3^{èmes} versements	44
PRESENTATION M. DA SILVA	46
<i>Unanimité</i>	46
1.09 – ACADEMIE MUNICIPALE D'INITIATION SPORTIVE (A.M.I.S.) : conven- tionnement avec diverses associations partenaires	46
PRESENTATION M. DA SILVA	47
Débat	48
<i>Unanimité</i>	49

M. LE MAIRE –

Bonsoir à tous.

Mes chers collègues, je vous salue et je salue le public rassemblé.

Avant d'aborder l'ordre du jour, je vous propose de revenir sur **l'éphéméride** des manifestations qui se sont déroulées dans notre Ville depuis le dernier conseil municipal.

→ 1^{er} juin.

C'était la 13^{ème} fête des voisins qui a été célébrée en 13 endroits différents de la Ville. Un beau moment intergénérationnel.

→ 4 juin.

Le Chœur de l'Opéra de Lille était sous les voûtes de Saint-Piat ; le répertoire a permis de revisiter des classiques de la comédie musicale américaine.

→ 4 au 8 juin.

Dans le cadre du programme municipal des « Arts visuels à l'école » et sous la conduite de Judith DEBRUYN, plasticienne, les enfants ont exposé aux Anciennes Ecuries des tatouages « à la manière de Combas » réalisés à partir de deux œuvres graphiques de l'artiste. C'était vraiment bluffant !

→ 5 au 12 juin.

Environ un millier d'élèves des classes de CP au CM2 a participé aux Olympiades scolaires. Encadrés par les éducateurs sportifs de la Ville mais aussi par des entraîneurs de clubs sportifs, ils ont enchaîné des épreuves sportives tout en allant à la découverte de disciplines qui leur étaient jusqu'alors inconnues.

→ 7 et 8 juin.

Le CCAS et la ville de Roncq ont invité les seniors à partager deux escapades, l'une plus culturelle à la découverte de Lille insolite et l'autre plus axée sur la détente, à Comines.

Lors de gros événements sur Lille ou ailleurs, on y participe pleinement et on s'y rend en bus. M. BEAUVENTRE me signale que 170 seniors se sont rendus à Saint-Sauveur alors qu'ils étaient 400 pour la danse.

→ 14 juin.

Autre événement sportif : le triathlon scolaire auquel 200 élèves de CM2 ont participé, à la fois dans le parc de l'Hôtel de ville et à la piscine.

Nous avons été heureux de remettre une coupe aux jeunes qui avaient surmonté toutes les épreuves ; c'est avec enthousiasme que nous l'avons remise à Mme COMYN de l'école Pablo-Neruda et à ses élèves.

→ 15 juin.

Nous avons inauguré la magnifique exposition Combas qui rencontre un beau succès, en présence de Thierry COMBAS, frère de Robert.

L'œuvre qui se trouve derrière nous est beaucoup mieux mise en valeur qu'à la Communauté Urbaine car, pour ne rien vous cacher, je siège juste sur la parallèle de ce magnifique tableau de Combas et on ne l'observe pas bien. Comme il est très bien mis en valeur ici, si la Présidente de LMCU passait chez nous, je me demande si elle ne nous en ferait pas don...

Monsieur BOSSUT, vous êtes tout à fait confiant en la matière. En tout cas, nous sommes très heureux de pouvoir l'admirer durant tout le mois de juillet sachant que le taux de fréquentation est tout à fait sympathique ; une centaine de personnes de la métropole, dimanche dernier, est passée découvrir cette très belle toile ainsi que la partie tatouages académiques à l'étage.

→ 20, 21 et 22 juin.

C'est ici l'affaire de Madame MARIAGE, elle qui règne sur le domaine des abeilles : les Apidays... Un très bel événement intergénérationnel. On a pu échanger au moment du repas convivial et c'est toujours un bonheur que d'approcher le rucher municipal pour les nombreux enfants qui étaient présents.

Je rappelle que nous sommes vraiment des militants à part entière de ces abeilles sentinelles de l'environnement parce que si l'abeille ne va pas bien, c'est toute la chaîne naturelle et humaine qui ne se porte pas bien du tout.

Nous sommes toujours heureux de faire une piqûre de rappel à nos concitoyens et, en même temps, de nous informer ; un film document « les secrets de la ruche » réalisé par Sylvie CHABAS a été projeté à cette occasion.

→ 20 juin.

On a vécu un très beau moment et j'en félicite le service des sports, sous la direction de François VERHEECKEN : les podiums sportifs nouvelle formule très sympathique, avec remise des prix.

Nous voyons notre cher Emile BIZOUARNE, qui recevait la Médaille d'argent de la Jeunesse et des Sports, pour son engagement sportif depuis plus de 30 ans.

Nous avons vu une superbe démonstration de Marc VINCO, huit fois Champion du monde de Trial. Epoustouflant !

Nous avons également entendu Marc CHADEBECH, que vous connaissez, qui est l'entraîneur du Lille Métropole Rugby.

Ces interventions ont permis de témoigner sur la valeur du sport et, chaque fois pour les enfants, l'intérêt de ne pas perdre de vue leurs études. On peut faire du sport de haut niveau, on peut faire de la musique, de la culture de haut niveau mais ne pas perdre de vue la finalité qui est de bien réussir à l'école car on se détermine ensuite en fonction de cette réussite.

→ 22 juin.

Les élèves de CP et CE1 de Sandrine FOURMANTROUW de l'école Saint-Roch, et de CM1 de l'école Jean-Jaurès ainsi que quelques seniors ont participé à un atelier de confection de masques d'abeilles.

Mme MARIAGE –

Outre cet atelier, une démonstration d'extraction de miel qui a été difficile car, malheureusement, cette année la situation est la même partout en France ; les abeilles n'ont pas produit suffisamment.

M. LE MAIRE –

En espérant que la pâture, qui leur est maintenant proposée au Blanc-Four, fera que la production de miel sera un peu meilleure que cette année.

→ 23, 25 et 27 juin.

Nous avons ouvert les portes de l'Ecole municipale de musique au Centre culturel, à la salle Catry ainsi que dans l'ancien commissariat où répètent les percussions.

Ce fut l'occasion de faire découvrir aux visiteurs les familles d'instruments, de rencontrer les enseignants de cette belle école et de saluer deux anciens élèves au cursus tout à fait remarquable : Corentin BILLET (cor) et Fabien FLAMENT (trompette) poursuivent leurs études au Conservatoire national supérieur de Paris. Ils étaient en concert chez nous.

Ce sont les rares fenêtres de tir que nous avons eues avec le beau temps, au pied de ces Ecuries, dans le cadre des « jeunes talents ronquois ».

→ 25 juin.

André VARLET, qui se trouve aujourd'hui sous le soleil ibérique, et Rose-Marie BUCHET ont distribué les permis vélo dans 8 classes de CM2 de plusieurs écoles ronquoises. Cette initiative en est à sa seconde édition ; Laurent WINDELS en est un des acteurs actifs ainsi que Rose-Marie BUCHET. Cette action permet de sensibiliser les enfants aux dangers de la route, au partage de la rue et, en même temps, de leur remettre un permis vélo.

Ce 25 juin toujours, les enfants de la crèche et de l'école maternelle Kergomard sont allés à la rencontre des papys et des mamies à la Colombe, pour un spectacle en costumes qui a permis de visiter beaucoup de capitales et de pays où il fait beau.

Mexico, Bamako... le temps y est sans doute beau mais le climat politique ne l'est pas aujourd'hui. On a une pensée pour nos amis maliens.

Voilà une très belle manière de tisser des liens intergénérationnels d'autant que la Maison de retraite a ensuite offert un goûter aux enfants des classes de Mmes MAES et VARLET pour les remercier ; les enfants ont ainsi passé un bon moment avec nos anciens.

→ 28 juin.

Au moment où nous remettons les dictionnaires avec M. VARLET, nous avons assisté à la démolition du MAC du Blanc-Four ce qui permettra de mettre à disposition de la population, à la rentrée 2013, un outil tout neuf : une crèche high tech, un magnifique instrument pour les parents, les familles mais surtout pour les enfants et qui participe de la reconquête de ce quartier.

Toujours le 28 juin et c'est l'une des rares fois où il faisait très chaud. Nous avons visité toutes les classes de CM2 pour remettre un dictionnaire aux élèves qui, en fin de cycle primaire, entrent en 6^{ème}.

On interroge toujours les enfants qui sont, non pas très perturbés mais angoissés à l'idée de multiplier le nombre d'enseignants, de devoir changer de classes, d'avoir un emploi du temps à gérer. S'ils sont un peu inquiets, ils sont aussi dans l'enthousiasme des vacances d'abord, puis d'entrer en 6^{ème}.

Nous leur avons remis à tous un dictionnaire tout en nous disant que c'était peut-être la dernière fois. Il est vrai que si les enfants sont plusieurs dans une famille, ils disposent de fait

de plusieurs dictionnaires, ce qui n'est pas forcément utile. En outre, aujourd'hui avec le numérique, c'est la possibilité d'une consultation rapide avec une information beaucoup plus fournie que celle du petit dictionnaire que nous pouvons leur remettre.

Nous allons donc nous interroger à nouveau car nous l'avons déjà fait de multiples fois ; le numérique vient quelque peu nous bousculer dans nos traditions.

→ 28 juin au 1^{er} juillet.

On a terminé par le festival « Musiques sous les étoiles » avec quatre moments tout à fait exceptionnels :

- Trois à l'extérieur car le principe, c'est quand même d'être dehors, au pied des Ecuries pour profiter de la musique et du talent des musiciens.
- Il fut un soir où cela n'a pas pu se faire ; le pianiste était arrosé par la pluie et il a fallu bâcher, ce qui n'était pas drôle pour l'interprète. Et pour les guitaristes, c'était impossible.

Nous avons donc rapatrié les lieux en prenant beaucoup de précautions parce que nous sommes dans un musée, les moments où nous n'y siégeons pas.

Néanmoins ce furent quatre moments d'une intensité remarquable et exceptionnelle, totalement différente. J'en félicite Francis BILLET.

On a terminé par cet énergumène de Simon FACHE, que l'on connaît bien à Roncq puisqu'il a aussi fréquenté l'Ecole de musique. Il est plein de ressources et de talent, il démystifie la grande musique et nous enlève parfois quelques complexes. L'idée est de se dire : *Les grandes salles... les grands artistes... les grands événements culturels... ce n'est pas que pour l'élite mais pour tout le monde...* Pour rapprocher en quelque sorte les citoyens des émotions culturelles.

Musiques sous les étoiles, un grand moment qui est aussi soutenu par Lille Métropole Communauté Urbaine.

Je sais que vous aimez m'écouter en début de Conseil, et bien que certains trépigent dans l'attente des délibérations, il y a encore un certain nombre d'informations à donner.

Une première information concerne les transports en commun qui, dès fin août-début septembre, vont complètement bouleverser le paysage des métropolitains et des habitants de ce secteur. De gros chantiers sont en cours et seront livrés fin du mois d'août.

La **LIANE 4** va relier Halluin Gounod à Tourcoing-centre en passant par le centre de Roncq. C'est un itinéraire proche de la ligne 22 actuelle mais qui sera beaucoup plus lisible pour les utilisateurs.

Elle sera en service de 5h30 à 0h30 avec une fréquence de 6 à 8 mn en heures pleines et de 10 mn en heures creuses.

Donc des bus fréquents, de grande capacité en semaine mais aussi le week-end pour pouvoir se rendre sur Lille plus facilement.

Il y aura augmentation de l'offre le samedi : toutes les 10 mn en moyenne contre 15 à 20 mn actuellement : un temps d'attente réduit et surtout l'acheminement.

Egalement augmentation de l'offre le dimanche : toutes les 15 à 20 mn contre 30 mn aujourd'hui.

Je félicite Michel PETILLON qui a beaucoup travaillé avec les services communautaires pour faire progresser l'ensemble de ces dossiers.

La **LIANE 91** Halluin – Lille :

Le bus passera toutes les 15-20 mn en heures de pointe et 30 mn en heures creuses. En semaines scolaires de 5h30 à 22h30.

L'amplitude sera beaucoup plus confortable.

Il s'agit d'une LIANE périurbaine qui remplacera la ligne 35 entre Halluin et Lille et, à titre expérimental, 8 services express et directs seront proposés matin et soir entre Halluin, Roncq et Lille République par l'A22 et la voie rapide urbaine. Ce sera tout à fait expérimental : les bus emprunteront l'autoroute et on constatera comment cela se passe.

La ville de Roncq accompagne les travaux communautaires d'adaptation à l'arrivée, le 27 août prochain, de la LIANE 4 Tourcoing/Roncq/Halluin. Elle prend en charge les chantiers de reconfiguration des réseaux et des équipements d'éclairage public sous le prisme de l'économie d'énergie –c'est très important– et je plaide que l'on puisse revisiter, avec la Communauté Urbaine, la façon dont on éclaire nos villes dans une métropole aussi dense que la nôtre.

56 candélabres sont renouvelés sur tout le parcours de la LIANE 4 et les anciens, qui n'ont que 5 ou 6 ans, ont été récupérés pour être reposés au CIT, pour un coût global d'accompagnement d'environ 400.000 € TTC.

C'est donc un gros chantier, un gros dossier qui, je l'espère car c'est le but recherché, va permettre une plus grande fluidité et un accès vers Lille beaucoup plus rapide. Je pense notamment aux nombreux seniors qui se rendent fréquemment sur Lille, mais aussi aux étudiants. Cela nous permettra de conserver nos étudiants parce que le problème du transport est un handicap pour eux... C'est très sympathique d'avoir une chambre sur Lille naturellement mais Roncq n'est pas si éloignée. On peut encore continuer de sortir sur Lille, de vivre un certain nombre d'événements, d'étudier sur Lille et de rentrer le soir à Roncq respirer le bon air de la Ville.

Avant de passer la parole à Thierry LESUEUR et Emmanuel VINCHON pour « Fantastic » puisque c'est un grand moment que nous allons vivre ensemble, je voudrais vous annoncer que nous allons améliorer encore la télétransmission des actes budgétaires, qui sont soumis au Contrôle de légalité.

Je rappelle que Roncq a été la première ville du Nord/Pas-de-Calais à entrer dans le schéma de dématérialisation des relations avec les services de l'Etat ; nous sommes très modernes sur ce plan-là et nous allons continuer puisque nous allons acheminer, par voie électronique, tout ou partie des actes qui sont soumis au Contrôle de légalité. Pour ce faire, je signerai avec le Préfet une convention, qui sera la partie symbolique, pour montrer que les relations entre les services de l'Etat et des collectivités publiques comme les nôtres se modernisent.

Rappelez-vous, nous avons déjà signé une convention avec le Secrétaire de la Préfecture, à l'époque M. PEREZ ; aujourd'hui, M. PINAULDT.

Nous avons donc signé une convention le 30 octobre 2007 qui portait sur des actes simples de commandes publiques d'urbanisme. Il y a encore quelques petits soucis, notamment pour l'acheminement des plans, notamment en matière de logiciels et de formats. Vous imaginez bien que les plans d'urbanisme, c'est lourd et complexe à acheminer. Ce n'est pas chez nous mais du côté de l'Etat que cela coince quelque peu. Nous allons donc « avenanter » notre convention de manière à adjoindre à cette dématérialisation le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives et le compte administratif.

Le 18 juillet prochain, je signerai à Roncq avec le Préfet cet avenant à la convention que nous avons déjà signée en 2007 pour l'étendre à d'autres domaines de la procédure publique.

Nous sommes également en cheville avec le TPG, si je puis me permettre l'expression.

M. BOSSUT travaille avec Mme SERAFINI pour qu'il y ait zéro papier entre Roncq et la Trésorerie d'Halluin. Cela évitera au TPG de prendre le bus, à nous de prendre la LIANE puisque nos transmissions seront complètement dématérialisées.

Je voudrais encore rendre un hommage tout à fait simple et chaleureux à notre collègue, Chantal VANOVERMEIR, qui va nous quitter pour se rendre sous d'autres cieux, sous le soleil de la Réunion en l'occurrence où elle va suivre une vocation professionnelle affirmée depuis de nombreuses années pour le bienfait des petits Réunionnais.

Je souhaitais rappeler, de manière très simple et très rapide, le parcours qui fut celui de Chantal à Roncq. Ce n'est pas du tout un panégyrique, loin de là, mais un simple rappel : d'abord à l'Ecole municipale de musique, puis au Conseil municipal, mais aussi en matière associative à travers les différentes chorales, notamment la Chorale des seniors.

Au nom de nos collègues du Conseil municipal, je vous souhaite bon vent dans l'accomplissement de vos nouvelles missions pédagogiques et professionnelles et vous remets un petit souvenir de la ville de Roncq.

Puisque nous étions dans la dominante de l'art et de l'artothèque, vous ne pourrez plus en bénéficier parce que vous serez trop loin ; vous pourrez néanmoins cliquer sur le site Internet.

Mais, surtout, je vais vous offrir une œuvre issue de l'artothèque, une œuvre de Madjoub BEN BELLA ; je sais que vous appréciez particulièrement le Tourquennois Madjoub. C'est une œuvre qu'il a réalisée dans le cadre du Paris-Roubaix, qu'il a signée. Je vais donc vous la remettre.

(Applaudissements)

Nous vous souhaitons plein de bonnes choses. En tout cas, vous aurez LE soleil que nous n'avons pas du tout. Si vous pouvez nous envoyer un petit coin de soleil par Internet ou dans des mails, cela nous fera énormément plaisir.

(Applaudissements)

Nous accueillons maintenant Thierry LESUEUR et Emmanuel VINCHON, que vous connaissez bien pour les avoir croisés dans les événements ronquois.

Comme Roncq est l'épicentre de la vie culturelle de la métropole lilloise, ils ont pris l'habitude de venir régulièrement chez nous. Ils connaissent par cœur l'itinéraire d'Actival et des Anciennes Ecuries. Ils vont nous parler de Lille Fantastic, qui est l'un des grands événements que nous allons vivre à la fin de cette année et que l'on a déjà commencé à vivre. Cette exposition de Combas est l'anticipation de Fantastic.

Ensuite, je vous parlerai plus spécifiquement de ce que nous vivons à Roncq.

Thierry et Emmanuel, vous avez la parole.

M. LESUEUR –

Bonsoir, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus.

Je veux vous remercier de nous accueillir ce soir et de nous donner la possibilité, avec Emmanuel VINCHON, de vous faire une présentation rapide certes de ce prochain grand événement qui se prépare, qui se déroulera du 6 octobre au 13 janvier : Fantastic.

Je veux encore dire que c'est un plaisir d'être parmi vous. Monsieur le Maire le rappelait, les liens entre Lille 3000 et Roncq sont nombreux et se sont développés. On se souvient, pour l'édition Europe XXL, de la façon dont Roncq s'était investie et avait pris une part importante dans le succès de cette édition 2009.

Les choses sont très simples.

Lille3000 est une nouvelle édition qui continue sur la lancée de Lille2004 avec un projet ; c'est Didier FUSILLIER qui a suggéré d'abandonner pour un temps la géographie, après l'Inde et l'Europe, pour partir sur un thème peut-être plus large, plus rassembleur aussi : le Fantastic !

Ce sont tous les fantastiques : la science-fiction, le rêve, le merveilleux, l'étrange... Tout ce que l'on ne comprend pas très bien mais qui permet de rêver et, surtout, d'avoir des émotions face à des artistes qui seront nombreux durant trois mois, à partir du mois d'octobre.

Avec Lille3000, cela commence toujours par une grande parade d'ouverture : le 6 octobre. Tous les habitants de la métropole et de l'Eurométropole sont invités à se rassembler sur le fameux parcours du Quai du Wault jusqu'à la gare Lille Europe avec ce géant ébouriffé de

l'artiste américain de Chicago, Nick CAVE... Ce n'est pas le chanteur mais il est aussi talentueux.

Ce géant, qui fait 8 m de haut, va donc entraîner la parade du 6 octobre avec des gonflables, les plasticiens volants. Ce n'était pas arrivé depuis 2004, l'Orchestre national de Lille avec Jean-Claude CASADESUS va diriger toute une soirée avec le Boléro de Ravel, la 9^{ème} de Beethoven... tout un programme.

Des feux d'artifice dont le groupe F.

Des fanfares de la métropole et de l'Eurométropole... Toujours dans cette idée de se rassembler ; on se souvient des chorales en 2009.

Et l'idée qu'on puisse s'habiller... On parlait du lapin rose tout à l'heure mais ce n'est qu'une idée. On peut réaliser son propre costume, l'idée étant de participer en faisant son costume à travers les différents ateliers couture qui sont mis en place un peu partout... On peut donc faire son costume de martien, de lapin rose et de toutes autres inspirations. Et pour tous ceux qui ne savent pas coudre, Jean-Charles de Castelbajac, le célèbre créateur de mode, nous fera un défilé autour de la déesse, sur la Grand-Place, et mettra aussi à disposition, gare Saint-Sauveur, des sortes de tenues tout à fait étonnantes et très colorées. Il suffit donc de savoir tenir une paire de ciseaux pour découper son costume pour la fête d'ouverture.

On rejoint aussi tout ce qui s'est passé en 2004, **les métamorphoses urbaines** vont nous donner l'atmosphère générale.

On aura, par exemple, une vraie soucoupe volante qui sera installée en gare Lille Flandres, une sorte de nuage de brume... L'artiste est en ce moment à Lille pour faire les essais.

La Vieille Bourse va s'illuminer la nuit tombée avec des installations de lumière.

Encore une maison à l'envers, une maison qui serait tombée du ciel... Cela va être très étrange.

L'église Sainte-Marie-Madeleine ; des designers seront présents. Il y aura des projections sur les autels.

Autre projet : un panneau d'affichage sur lequel on verra ce qui s'est passé la veille, exactement 24 h plus tôt. On va créer une sorte de faille spatiotemporelle en plein centre de Lille.

Puis beaucoup de choses avec des designers qui viennent de partout :

Sur l'énergie, autour de la gare Saint-Sauveur et du parc Jean-Baptiste-Lebas.

Un trompe-l'œil à côté du Palais des Beaux-Arts ; on a l'impression que la ville est en train de se vriller.

Un terrain de foot un peu particulier parce qu'il est tout bosselé.

Hans Op de Beeck, un grand artiste de Gand, à Euratechnologies où des projections de lumière vont se promener un peu partout.

Un mobilier de jardin, de très très grande taille, nous fera ressembler à des Lilliputiens comme dans un dîner de Gulliver. Les assiettes sont à la taille du mobilier ; il faut donc vraiment avoir bon appétit.

Des hôtels Fantastic aussi dans la métropole.

La Rambla sur la rue Faidherbe, un tunnel de lumières de 200 m de long. Ce sera absolument magnifique.

Beaucoup **d'expositions** un peu partout :

D'abord au Palais des Beaux-Arts avec les paysages flamands au XVIème siècle qui sera une exposition majeure. Plus de 100 toiles de partout...

Babel qui a déjà démarré sur le volet contemporain.

Au LaM, la ville magique ou comment les artistes du 20^{ème} siècle ont représenté la ville.

La Piscine à Roubaix avec Chagall, là aussi une forme de Fantastic tout à fait particulière.

Le Fresnoy avec les histoires de fantômes pour grandes personnes.

Le Musée du design de New-York qui sera au MUba à Tourcoing.

Le TriPostal avec Nick Cave bien sûr.

Mais aussi une licorne qui va arriver de Norvège,

Un artiste thaïlandais, un autre russe.

Et à la gare Saint-Sauveur, le thème de la fête foraine avec ses installations assez étonnantes. Par exemple, un vrai train fantôme ; on va pouvoir y monter et se faire peur comme il se doit dans les trains fantômes.

C'est aussi, à l'occasion de l'ouverture du CETI (centre européen des textiles innovants), la 3^{ème} édition de Futuro-Textiles ; la première en 2006, la deuxième à Courtrai en 2009 et, en 2012, une nouvelle exposition qui ne présente que des objets nouveaux, que des innovations, qui met vraiment en valeur tout ce qui se passe ici en particulier, des deux côtés de la frontière, sur les nouvelles technologies, les textiles intelligents, communicants. Ce sera vraiment une exposition d'importance.

Et encore ce poulpe géant qui va se coller au plafond de l'Hospice Comtesse avec l'arche de Noé.

La science-fiction sera à Wazemmes...

Je ne vais pas détailler toutes les expositions mais il y en aura plus d'une vingtaine au moins dans tous les lieux de la métropole : l'Hospice d'Havré par exemple, l'Imaginarium bien sûr, la Ferme d'en Haut à Villeneuve d'Ascq, le Musée d'histoire naturelle, la Malterie à Lille, Lasécu, l'Espace le Carré, la Maison de l'architecture... On a vraiment de quoi faire.

Et encore les **cabinets de curiosités**. Je crois qu'il y a plusieurs collectionneurs tout à fait importants ici. On est à plus de 150 collections à découvrir à l'occasion des temps forts. On en parlera tout à l'heure.

Côté belge, à Courtrai la Biennale du design.

Puis les fouilles Fantastic mais je vais laisser Emmanuel vous raconter les **fouilles Fantastic** avec Lucy et Jorge Orta.

Et des temps forts qui vont se dérouler tous les week-ends sur les 8 territoires de la métropole avec beaucoup de travail depuis un an et demi pour mettre ensemble, imaginer de concert des événements.

Dans les quartiers de Lille, évidemment aussi des temps forts : des gonflables, des bals, des défilés, des spectacles.

Tous les partenaires : l'Orchestre National de Lille, l'Opéra, le Théâtre du Nord, le Grand Bleu, évidemment la gare Saint-Sauveur, le Prato, le Colisée, le Next Festival, le grand festival eurométropolitain, le bus-cinéma, des grandes rétrospectives.

Et puis la littérature avec une Nuit de l'épouvante – à ne pas rater.

Deux moments forts :

- Le pop-up design en lien avec la Biennale Intérieure.
- Le pop-up enfants.

Durant la dernière partie, toute une série de propositions avec le MuMo qui est le formidable musée mobile qui se monte en dix minutes et qui viendra à Lille et à Roncq en particulier le 7 janvier. C'est interdit aux adultes, c'est vraiment pour les enfants.

Tout cela est possible avec la ville de Lille évidemment, le Département du Nord, Lille Métropole Communauté Urbaine, la Région, le Ministère de la Culture ainsi que les partenaires privés qui sont mécènes de l'opération ; c'est une particularité de Lille3000 où 40 % du budget viennent des entreprises qui s'investissent... SFR, Accor, EDF, Auchan (avec beaucoup de choses qui vont se passer dans les magasins, en particulier ici à Roncq),

la Caisse d'Epargne, la Fondation Total, AG2R la Mondiale, Air France... Je ne vais pas toutes les citer mais, au total, ce sont plus de 30 entreprises qui soutiennent le programme de Lille3000 et de Fantastic en particulier.

Je vais laisser la parole à Emmanuel pour décrire, raconter tout ce qui se passera dans la métropole et vous donner rendez-vous le 6 octobre pour la parade d'ouverture. Merci.

M. VINCHON –

Il faut savoir que 71 communes sur les 85 villes de la métropole ont choisi d'être partenaires de l'opération, dont Roncq. Nous avons respecté la division administrative de cette Communauté Urbaine en travaillant sur les 8 territoires.

Sur le territoire tourquennois, toutes les communes ont choisi d'être partenaires. Que ce soit Bondues, Halluin, Mouvaux, Neuville, Roncq ou Tourcoing, tout le monde réfléchit à une façon de travailler sous son identité, comment valoriser ce que l'on sait faire, ce que l'on aime faire avec ses partenaires et comment travailler ensemble.

Voilà pourquoi ce projet est vraiment collectif : beaucoup de projets sont intercommunaux, beaucoup de façons de faire le seront aussi.

C'est ainsi que chacun des temps forts, qui va être labellisé pendant la saison Fantastic, va permettre aux habitants de la métropole et aux touristes (on l'espère) non pas d'essayer de voir quelles sont les manifestations en concurrence les unes aux autres mais de s'organiser des balades toutes les semaines pour visiter des territoires et des villes, avec la LIANE par exemple, où on ne va pas forcément tous les jours même si chacun a des équipements attractifs. On était encore à l'exposition de Combas pour le vernissage, c'est un élément extrêmement important mais on aimerait bien que beaucoup d'habitants de Lille se rendent compte qu'ici, à Roncq, il faut y être de temps en temps, au moins pour ce type d'exposition en dehors des autres manifestations.

Voilà pourquoi ces temps forts, qui durent une semaine, vont permettre aux communes de travailler ensemble avec leurs opérateurs mais aussi d'essayer d'échanger et peut-être sur la durée.

Sur ce temps fort, on a proposé à chacune des communes de réfléchir à la bonne période et à la thématique, avec un sujet qui permette aux enfants de comprendre ce qu'est le fantastique à leur niveau.

Le choix a été fait de décliner « Alice au pays des merveilles » sur le Tourquennois du 29 octobre au 4 janvier.

Thierry l'a indiqué tout à l'heure ; il y a beaucoup d'opérations, surtout beaucoup de grandes expositions sur les grands musées et, pas loin d'ici, vous avez non seulement le Fresnoy, le MUba mais aussi la Maison folie de l'Hospice d'Havré qui vont accueillir des projets eurométropolitains puisqu'il faut vraiment travailler sur cette Eurométropole avec nos partenaires belges de façon permanente. Et beaucoup de ces opérations communes le sont à travers, par exemple, le ciné-concert : on a essayé de mettre en valeur les opérateurs, les scènes de musique actuelles qui organisent des concerts régulièrement avec notre réseau cinéma et, à partir de là, choisir quelques jeunes groupes rock, jazz, électro, de musiques contemporaines. Et ces groupes sont en train de travailler actuellement sur des compositions à partir de films muets.

Vous pourrez voir ce travail, notamment à Halluin, avec des partenaires de Tourcoing mais c'est vraiment un projet du Tourquennois qui se déroulera pendant cette opération des cinés-concerts avec notamment Cercueil.

Vous pourrez également profiter d'un grand nombre d'activités autour du cinéma et de la littérature ; on l'a vu tout à l'heure avec la Nuit du livre d'épouvante. Beaucoup de libraires et de commerçants essaient de travailler avec nous.

Il ne faut toutefois pas oublier qu'un certain nombre de manifestations vont se décliner sur Roncq :

- Notamment le MuMo sachant qu'une vingtaine de communes seulement pourront l'accueillir, Roncq en fait partie. Cela va durer 24 h ; il faut que les enfants en profitent car le camion repart dès le lendemain.

- Dans le cadre de l'exposition des cabinets de curiosités intimes : deux collectionneurs de la ville vont exposer a priori ici, dont la responsable de la bibliothèque avec l'histoire des collections, à savoir essayer de montrer l'univers de collectionneurs qui est quelque chose d'assez particulier et le présenter de telle façon que les habitants de la métropole vont avoir une carte et, toutes les semaines, ils pourront découvrir une des 150 collections. Je peux vous garantir qu'il y a vraiment tout et n'importe quoi, ce qui peut devenir franchement Fantastic. Mais je vous laisse préciser les actions prévues à Roncq même.

M. LE MAIRE –

Puisque vous savez maintenant que le thème est celui d'Alice au pays des merveilles, on va donc y travailler en territoire. Je voudrais féliciter et remercier l'équipe de Lille3000, toujours

pleine d'enthousiasme et d'idées. On a beaucoup de plaisir à travailler ensemble. Il n'y a pas plus beau vecteur que la culture pour connaître et prendre la dimension de cette métropole.

Thierry, vous avez oublié de dire que nous avons également participé au bal blanc. En 2004 nous étions tous en blanc et ce fut un grand moment. Et depuis, on se sent encore plus métropolitain ; cela fait partie de cet esprit métropolitain, de cet art de vivre ensemble.

Dans le cadre des rencontres Fantastic, nous allons avoir une grande exposition, toujours dans le même esprit de Combas, avec un mélange de collections privées et de collections publiques. On sera sur une espèce de cabinet de curiosités, un peu fantomatique.

On est encore en train de finaliser cette exposition qui aura lieu aux Ecuries.

On va aussi découvrir de la cuisine moléculaire avec Christophe HAGNERELLE, chef au Val d'Auge à Bondues, et de Gonzague COUSSEMENT, qui est au Turbotin à Douai. Au cinéma Gérard Philipe, on aura l'occasion de voir une démonstration puis de goûter cette cuisine moléculaire.

Enfin, on se rassemblera tous le 8 décembre autour du Noël Fantastic ; on profitera de cette fête traditionnelle, qui rassemble des milliers de personnes. Imaginez-vous dans un monde où seul le rêve devrait vous emmener (c'est l'idée).

Le 7 janvier, nous accueillerons le Musée Mobile, face à l'hôtel de ville, pour avoir une symbolique très forte.

A Auchan également mais que va-t-il s'y passer ?

M. VINCHON –

Du 24 octobre au 4 novembre, un certain nombre d'interventions et des installations dans lesquelles vous pourrez rentrer : une tornade blanche qui va vous entourer.... Il vaut mieux ne pas raconter et se présenter devant cette installation.

Des anamorphoses au sol... Il suffit de marcher, vous vous positionnez au bon endroit et vous risquez quelques vertiges.

Une fanfare interviendra un samedi... actuellement une quinzaine de fanfares travaillent ensemble sur un répertoire commun, qui est une création d'un compositeur flamand, dirigées par un chef d'orchestre d'harmonie, Hervé BRISSE (Premier tuba de l'Orchestre national de Lille).

Cela fait des semaines que nous y travaillons ensemble et vous pourrez en voir le résultat, notamment à Auchan et dans toutes les fêtes du Tourquennois.

M. LE MAIRE –

Voilà pourquoi, en amorce de ce Conseil municipal, nous voulions vous appâter, vous dire tout le travail réalisé dans le cadre de ce territoire et, plus amplement, à Lille Métropole ; c'est vraiment la fête de cette rencontre entre la synergie des entreprises du Nord/Pas-de-Calais, le financement privé et public pour en faire un événement fondateur de cette communauté métropolitaine à laquelle nous appartenons.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Ce diaporama est-il visible sur un site ?

M. LESUEUR –

Il est là mais n'est pas encore visible parce qu'il change constamment. Quasiment toutes les semaines, on a un élément nouveau à ajouter ; on ne peut donc pas en avoir une projection définitive.

M. LE MAIRE –

Mais comme d'habitude, le Conseil municipal de Roncq ira en bus visiter tous les sites. Nous avons pris l'habitude de le faire pour notre plus grand bonheur ; nous irons donc ensemble vivre les événements métropolitains.

Thierry et Emmanuel, bonnes vacances studieuses ; on se retrouvera le 6 octobre.

Merci à vous deux.

(Applaudissements)

Difficile d'enchaîner mais nous allons néanmoins demander à Sylvain LAMBLIN de bien vouloir procéder à l'appel.

M. LAMBLIN –

Merci, Monsieur le Maire ;

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 10 juillet 2012 : **33**

PRESENTS :

Vincent LEDOUX, Isabelle MARIAGE, Rodrigue DESMET, Jeannique VANDEWIELE, Chantal VANOVERMEIR, Antonio DA SILVA, Catherine SUBST, Jean-Louis BEAUVENTRE, Annick CASTELEIN, Michel PETILLON, Réjane CASTEL, Patrick BOSSUT, Thierry BUCQUOYE, Bruno ACKOU, Sophie LAFRENOY, Laurent WINDELS, Geneviève LEROUGE, Claudie RIUS, Sylvain LAMBLIN, Nathalie CARDON, Pierre GUILLEMAUD, Thibault TELLIER, Cathleen COPPIN-QUIVRON, Eric ZAJDA.

PROCURATIONS :

André VARLET, procuration à Michel PETILLON,
Rose-Marie BUCHET, procuration à Geneviève LEROUGE
Chantal NYS, procuration à Laurent WINDELS
Claudine ZAHM, procuration à Patrick BOSSUT
Dany DELBECQUE, procuration à Antonio DA SILVA
Hervé DELVAS, procuration à Bruno ACKOU
Peggy LAMBLIN, procuration à Eric ZAJDA

EXCUSÉ :

Guy PLOUVIER

ABSENT :

Jean-Jacques FERON

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur LAMBLIN.

Je voudrais ajouter que Mme LEROUGE a eu le bonheur de connaître le mariage de son dernier fils, Pierre-Edouard, car elle a une grande famille. Je l'ai marié ici dans les Ecuries, il s'est marié ensuite à Bondues, il y a quinze jours.

Au nom du Conseil municipal, chère Geneviève, je vous adresse nos félicitations et vous transmettez aux jeunes époux nos sincères et très amicaux vœux de bonheur.

(Applaudissements)

Nous allons maintenant entrer dans le vif du sujet.

<i>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2012</i>
--

M. LEMAIRE –

Mes chers collègues, si ce document n'appelle pas d'observations de votre part, je vous propose de l'adopter.

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.01 - INSTALLATION D'UNE MAISON DE QUARTIER AU BLANC-FOUR - Dénomination de la salle principale : « Paul-DEBAETS »

Au mois de septembre prochain et pour une durée de 10/12 mois, démarre le chantier visant à installer une Maison de Quartier au Blanc-Four à partir d'un ensemble immobilier antérieurement dédié à l'éducation (école Jules-Vallès et inspection de l'Education Nationale).

Dans la perspective de la mise à disposition de ce nouvel équipement à nos concitoyens et à leurs associations, nous vous proposons d'ores et déjà de dédier sa salle principale à une figure emblématique de la vie roncuquoise de l'après-guerre jusqu'aux années 1970 et en mémoire de Paul-DEBAETS (6 janvier 1910/2 juin 1979).

Secrétaire Général de Mairie (Directeur Général des Services aujourd'hui), de 1935 à 1975, Paul-DEBAETS a largement contribué au développement de la commune auprès de cinq maires : Jules-CORNARD, Alphonse-LOEUL, Paul-VANSTEENKISTE, Jules-GILLES et Yves CROES (son beau-fils).

Au cours de son parcours professionnel à Roncq durant quarante ans, Paul-DEBAETS bien plus qu'en accompagnement de la métamorphose de la commune, l'a largement inspirée en véritable visionnaire. Aux côtés des maires précités, il a porté de lourds dossiers telles que l'infrastructure autoroutière (A22), l'implantation d'Auchan, la création des quartiers du Lierre et des Chats-Huants...

Il a garanti la maîtrise foncière de quatre « châteaux » (Centre Culturel, Hôtel de ville, annexe-Mairie et Alphonse-Loeul) et le maillage piétonnier des trois premiers cités. On lui doit également l'accompagnement des constructions des écoles Pauline-Kergomard, Marie-Curie, Jacques-Brel/Pablo-Picasso et Elsa-Triolet/Pablo-Neruda, le collège Paul-Eluard, la P.M.I., des salles de sport et terrain de football, un plan lumière municipal, le lancement des premières classes de neige pour les primaires et en pionnier, les classes de neige pour les maternelles.

Il a par ailleurs été fondateur de l'Union Sportive Roncuquoise, des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre et de l'Union Laïque Roncuquoise...

*En mémoire de ce grand serviteur municipal, nous vous proposons, en accord avec sa famille, de dénommer la salle municipale de la prochaine Maison de Quartier du Blanc-Four « **Paul-DEBAETS** ».*

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 3 juillet 2012.

M. LE MAIRE –

Je vous propose une dénomination pour la salle principale de la Maison de quartier au Blanc-Four ; elle n'est pas encore réalisée mais nous allons faire mémoire d'une personnalité de notre Ville qui fut Monsieur Paul DEBAETS, que je n'ai pas personnellement connu mais que les uns et les autres ont bien connu.

C'était l'époque des Secrétaires des mairies ; on ne disait pas directeur général des services, mais secrétaire de mairie avec un statut et un rôle particuliers, auprès de différents maires. De mémoire, je pense qu'il a commencé à servir la ville de Roncq auprès d'Alphonse LOEUL... pour certains, cela fait référence à un temps vraiment très ancien puisque sa première élection date de la guerre, à savoir 1919.

Je ne pense pas que M. DEBAETS ait été présent en 1919 mais, en tout cas, après la guerre, il a rejoint M. LOEUL pour ne plus quitter la vie municipale roncquoise avant 1978.

Vous pouvez voir sur le slide projeté les grandes contributions de celui qui fut un grand serviteur administratif de la ville de Roncq et il me semblait intéressant de pouvoir mettre en valeur, aussi, les personnels administratifs, notamment quand ils ont eu un long cycle de vie politique sur une commune.

En même temps, c'est faire un clin d'œil à son gendre qui est un ancien Maire, que j'ai bien connu tout petit, Yves CROES que certains d'entre nous ont bien connu aussi. Comme moi aujourd'hui, M. CROES allait dans les écoles remettre les dictionnaires ou célébrer les cérémonies auxquelles nous participions tous.

Yves CROES m'a souvent écrit et demandé personnellement de pouvoir faire souvenir de son beau-père, Paul DEBAETS. Il fallait trouver le bon moment et l'opportunité. Je pensais qu'il pouvait être intéressant de mettre en valeur Paul DEBAETS au Blanc-Four, là où Yves CROES et son épouse ont beaucoup travaillé dans le cadre de l'Education nationale, et dans le cadre d'une reconquête de quartier.

Vous trouvez, dans la délibération, les Maires qu'il a servis : Jules CORNARD, Alphonse LOEUL, voyez que ce sont des maires de sensibilité tout à fait différente puisque dans l'entre-deux-guerres il y a eu alternance politique, les communistes arrivant au pouvoir en 1919 et en 1924 la droite y revenant jusqu'en 1935. Il a donc effectivement servi deux maires de sensibilité différente puis Paul VANSTEENKISTE, Jules GILLES, Yves CROES... Voilà des noms, aujourd'hui, au panthéon de nos édifices communaux dont Yves CROES encore vivant.

Comme fait saillant, je voudrais simplement mentionner ce que fut la politique d'après-guerre de ces maires, finalement assez simple. Roncq n'a jamais eu qu'une toute petite mairie devant l'église, vite devenue vétuste. Les services municipaux se développant, et forcément les services rendus à la population, elle ne convenait plus vraiment à la commune. Il y avait bien un projet d'hôtel de ville juste avant la guerre mais il a avorté pour des raisons purement financières puisque la guerre 14-18 nous a mis complètement à plat, c'était compliqué et

tous les projets ont dû être révisés à la baisse. Nous n'avons donc jamais eu d'hôtel de ville bâti pour ce faire. Depuis la Révolution française, nous étions de cabaret en cabaret pour pouvoir délibérer ; ces cabarets étant des estaminets.

Les Maires ont donc eu l'intuition de racheter, au fur et à mesure de leur mise en vente sur le marché, ce qu'on appelle les demeures bourgeoises et ce qu'à Roncq on appelle les châteaux.

Ce qui était une bonne idée à l'époque, l'est encore plus aujourd'hui : heureux hasard du sort. J'oserais dire que nous avons été les artisans, il y a dix ans maintenant, du maintien de ce patrimoine.

Rappelez-vous, il était alors question de supprimer certains édifices marquants comme le CCAS mais la population a décidé de remagnifier ces bâtiments, ce qui donne à Roncq un caractère tout à fait particulier avec trois parcs de centre-ville qui sont issus des propriétés bourgeoises de l'époque et de belles demeures qui donnent une tonalité architecturale particulière à notre Commune.

On le doit naturellement à ces équipes municipales-là, je ne le dirai jamais assez, et à Paul DEBAETS, par une espèce d'intuition. Peut-être ne pensait-il pas à l'après mais, en tout cas, il y avait une reconquête sans doute en partie de logique, il est vrai. L'idée était quand même que le peuple reconquière ce qui était privé et on ouvrait donc ces grands domaines publics. A l'époque le parc Vansteenkiste était une résidence privée qu'on a ouverte au public pour y faire de grandes fêtes.

Il y avait donc cette reconquête populaire de grandes emprises foncières privées.

Aujourd'hui, nous sommes les héritiers de cette époque et nous en sommes très heureux.

Au-delà, il y a aussi tout le réseau des écoles. Après-guerre naturellement, la Ville a commencé à prospérer et croître, il fallait la doter d'un réseau scolaire. On lui doit donc un certain nombre d'écoles, de PMI et le tout début de l'implantation du collège.

Naturellement, ce n'est pas le seul fait de Paul DEBAETS, il y a eu les conseils municipaux successifs. En tout cas, il a mis en musique ; c'est le rôle du DGS, du Secrétaire de mairie de mettre en musique les politiques municipales qui étaient alors développées.

Il est aussi le fondateur de l'Union sportive ronquoise qui, à l'époque, était une fédération qui s'est ensuite séparée en plusieurs associations, des ACPG, anciens combattants et

prisonniers de guerre et de l'Union laïque ronquoise, c'est aussi un prolongement sur le domaine de la vie associative.

Il me semblait tout à fait intéressant de se souvenir de la personnalité et de la mémoire de Paul DEBAETS, en proposant au Conseil municipal de dénommer la salle de la Maison de quartier du Blanc-Four : salle Paul-Debaets.

Sans remarque, ni demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

J'ai rencontré les fils de Monsieur DEBAETS qui vous remercient ; ils sont particulièrement émus par ce geste de reconnaissance de la commune de Roncq.

COLLEGE PAUL-ELUARD - Vœu du Conseil municipal

Lors de sa réunion du 15 novembre 2011, le Conseil Municipal avait exprimé à l'unanimité sa préoccupation quant à la situation du Collège Paul-Eluard.

Pour rappel, nous avons fait part dès avril 2010 à M. Bernard DEROSIER, alors Président du Conseil Général du Nord, de notre inquiétude quant à l'état de délabrement actuel de notre collège public.

Lors d'une rencontre en Préfecture du Nord, en juillet 2010, M. Bernard BAUDOUX, Vice-président chargé des collèges, nous avait laissé entendre qu'une relocalisation du collège n'était pas d'actualité mais que celui-ci serait réhabilité sur site, pour une enveloppe d'environ 6 M€, dont 3 M€ pour la demi-pension, et ce d'ici 2014, avec une première tranche possible dès 2012.

Ce schéma, basé autour d'une réhabilitation qualitative, nous semblait alors répondre partiellement à nos attentes.

Une problématique plus urgente est apparue lors de la rentrée 2011 : celle des six préfabriqués installés « provisoirement » depuis plusieurs décennies qui ne répondaient manifestement plus aux conditions non seulement de confort, mais surtout de sécurité nécessaires afin d'accueillir du public, qu'il soit étudiant ou enseignant.

M. Patrick KANNER, Président du Conseil Général du Nord, nous a alors indiqué que ces préfabriqués seraient remplacés rapidement.

Nous tenions ici à rappeler le calendrier des procédures entamées dès lors afin de répondre au plus vite aux besoins du collège.

Une réunion a eu lieu au troisième trimestre 2011 entre Marie DEROO, Conseillère Générale, accompagnée de ses services, les représentants de la Ville ainsi que des parents d'élèves. Le

Conseil Général nous a alors fait part du fait que quatre préfabriqués et un préau étaient envisagés en solution transitoire pour la rentrée de septembre 2012.

La Ville a alors attiré l'attention du CG sur la nécessité d'un dépôt de PC au plus vite sachant que l'instruction réglementaire est de 6 mois au titre des ERP.

Or, celui-ci a été déposé mi-avril avec donc un délai d'instruction au 25 octobre. Je note également que le préau avait originellement été oublié dans le dossier, malgré les divers avertissements que j'ai pu moi-même adresser lors d'une nouvelle rencontre en mars 2012.

A noter également que le permis de démolir a été délivré voilà plus d'un mois, mais que les marchés de désamiantage et de démolition n'ayant pas été lancés par les services du Conseil Général, il nous apparaît désormais clairement que les délais initialement prévus ne pourront être tenus, malgré l'engagement du Conseil Général.

A cela s'ajoutent les problèmes d'effectifs, le personnel encadrant n'ayant pas été renforcé, laissant présager une rentrée scolaire particulièrement compliquée pour le corps enseignant et les collégiens Roncquois.

Lors de notre séance du 15 novembre 2011, nous avons appelé de nos vœux, un positionnement rapide du Conseil Général quant au projet de rénovation du collège Paul-Eluard, et avons exprimé notre vigilance quant au projet de réhabilitation a minima proposé en urgence par le Conseil Général. Nous en avons pris acte, mais manifestement aujourd'hui, malgré les efforts de la Ville pour faciliter les procédures administratives, le dossier a pris un retard considérable et nous tenions à exprimer notre inquiétude pour cette rentrée 2012.

Nous attendons donc toujours du Conseil Général un positionnement à la fois concernant ces interventions urgentes, et plus globalement le devenir de notre collège dont une réhabilitation ambitieuse reste d'actualité et prioritaire à nos yeux.

Le Conseil Général s'est engagé à redéfinir pour fin 2012 une ligne directrice portant sur la priorité dans les rénovations et reconstructions futures. Dans ce cadre, une liste exhaustive des besoins des collèges du Département doit être élaborée : la Ville de Roncq réaffirme ici sa volonté d'être positionnée prioritairement sur celle-ci.

Il s'agit selon nous d'un enjeu de territoire fondamental pour lequel nous resterons fortement mobilisés dans l'attente des décisions prises par le Conseil Général du Nord.

M. LE MAIRE –

Avant de laisser la parole à Monsieur PETILLON, je vais un peu bouleverser l'ordre du jour. Nous avons eu quelques discussions avec M. Thibault TELLIER, qui représente les parents d'élèves au collège Paul-Eluard de Roncq. C'est un dossier que nous suivons de très près également avec Michel PETILLON et les équipes d'instruction du permis de construire du collège de Roncq. Il nous semblait important de préciser ce soir, en Conseil municipal, notre pensée, notre détermination mais aussi d'exprimer nos inquiétudes quant à un certain

nombre de petits soucis relatifs au chantier d'enlèvement de ces préfabriqués du collège Paul-Eluard.

(Lecture du vœu).

Nous en avons discuté avec Thibault TELLIER et nous souhaitons profiter de ce Conseil municipal de mi-juillet pour voter ce vœu, le porter au Conseil général du Nord et espérer faire un peu bouger les lignes floues devant lesquelles nous nous trouvons aujourd'hui.

Si vous souhaitez intervenir sur le sujet, n'hésitez pas à le faire parce que nous sommes tous défenseurs de ce collège public à Roncq. Non pas parce qu'il en faut un à Roncq mais parce que nous estimons que ce collège doit absolument subir cette réhabilitation au moins, à défaut d'une reconstruction, pour accueillir dignement les personnels et les élèves.

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Merci, Monsieur le Maire.

Une petite précision, les derniers documents qui manquaient sont arrivés hier soir. De ce fait, l'arrêté de permis de construire sera soumis à votre signature, Monsieur le Maire, vraisemblablement demain. Nous aurons ainsi instruit le dossier en 3 mois au lieu des 6 mois réglementaires ; c'est dire que nous avons pisté ce dossier (pardonnez-moi l'expression). Nous avons daté chaque intervention pour des demandes de pièces complémentaires.

En ce qui nous concerne, soyez persuadés que le maximum a été fait dans ce domaine. Merci.

M. LE MAIRE –

Nous n'en doutons pas un seul instant si tant est que certains pouvaient douter de notre réactivité et de notre volonté à aboutir. La ville de Roncq met tous les moyens pour bien instruire et booster les délais.

Nous restons donc extrêmement mobilisés sur ce dossier et, sans autre demande d'intervention, je sou mets cette motion, que nous porterons au Président, M. KANNER. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.02 - ADHESION DE LA VILLE DE RONCQ AU SYNDICAT MIXTE DES GENS DU VOYAGE - Lille Métropole Communauté Urbaine

La loi Besson du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat de gens du voyage pose le principe selon lequel les communes de plus de 5 000 habitants doivent participer à l'accueil des gens du voyage en réservant sur leur territoire un terrain d'accueil permanent.

En outre, un schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été approuvé le 30 mars 2002 et est en cours de révision.

Considérant que notre commune s'inscrit dans ce dispositif législatif et réglementaire et qu'un projet de réalisation d'une aire de stationnement a été élaboré, en liaison avec Lille Métropole Communauté Urbaine, compétente en la matière, il apparaît désormais opportun que notre commune adhère au Syndicat Mixte des Gens du Voyage (S.M.G.D.V) de Lille Métropole Communauté Urbaine.

Cet établissement public, issu de la transformation au 1^{er} janvier 2002 du Syndicat Intercommunal de réalisation et de gestion de terrains d'accueil pour nomades de Lille et Environs (SITAN), a pour objet :

- *la gestion administrative, technique financière des dispositifs d'habitat des gens du voyage : aires d'accueil, aires de grands passages, terrains familiaux, habitat « adapté », habitat pour les gens du voyage en voie de sédentarisation ou sédentarisés (compétences en matière de gestion d'aires d'accueil des gens du voyage, déjà transférées par la Communauté Urbaine de Lille d'une part, et en matière de gestion d'autres modes d'habitat pour les gens du voyage en lien avec la compétence Habitat de la Communauté Urbaine de Lille d'autre part) ;*

- *l'accompagnement social, scolaire et périscolaire, socio-éducatif, culturel, sportif, et d'insertion et de qualifications professionnelles (compétences transférées par les communes) des résidents de ces structures en lien avec les partenaires publics ou associatifs ;*

- *un concours aux communes adhérentes, confrontées à des problèmes ponctuels de stationnement de gens du voyage sur leur territoire.*

Le Syndicat Mixte est constitué de la Communauté Urbaine de Lille et de 35 communes à ce jour.

Chaque commune est représentée par un délégué titulaire et un suppléant.

La participation communale annuelle est fixée à ce jour à 0,20€ par habitant.

Nous vous proposons donc de :

- *solliciter l'adhésion de notre commune au Syndicat Mixte Gens du Voyage de Lille Métropole,*

- *désigner un délégué titulaire : Monsieur Michel PETILLON et un délégué suppléant : Monsieur Rodrigue DESMET.*

La dépense correspondante est d'ores et déjà prévue dans nos documents budgétaires.

***La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 3 juillet 2012.***

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, vous avez la parole.

M. PETILLON –

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération a un lien étroit avec la suivante. Vous savez que la loi Besson de juillet 2000 oblige les communes de plus de 5000 habitants à créer des aires d'accueil des gens du voyage. C'est l'EPCI, à savoir la Communauté Urbaine, qui est compétente pour les réaliser et, pour en assurer la gestion, il y a eu création d'un Syndicat mixte des gens du voyage de Lille Métropole Communauté Urbaine.

Cet établissement public assure la gestion administrative, technique et financière des terrains d'accueil, l'accompagnement social, scolaire et périscolaire de ces populations. Il apporte également un concours aux villes : là où une aire d'accueil a été réalisée, lorsqu'elles sont confrontées à des problèmes ponctuels de stationnement de gens du voyage qui, dans ce cas, sont stationnés de façon illégale sur leur territoire.

Ce Syndicat mixte est constitué de 35 communes. Si toutes les procédures dont celle qui suit immédiatement cette délibération, aboutissent, notre Commune disposera alors d'une aire d'accueil vraisemblablement fin 2013/début 2014.

La cotisation annuelle à ce Syndicat mixte est fixée à ce jour à 0,20 € par habitant.

Nous vous proposons donc l'adhésion à ce Syndicat mixte de gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Nous devons en outre déléguer un titulaire et un suppléant et Monsieur le Maire m'a sollicité ainsi que M. Rodrigue DESMET.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON.

Y a-t-il des questions ? (Pas de demande).

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.03 - AIRE D'ACCUEIL INTERCOMMUNALE DES GENS DU VOYAGE - Repositionnement - Révision simplifiée du P.L.U.

La loi du 5 juillet 2000 dite « Besson » relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage fait obligation aux communes de plus de 5 000 habitants de réaliser une aire d'accueil permanente pour les gens du voyage sur leur territoire. Notre assemblée délibérante dans sa séance du 17 décembre 2008 a déterminé une nouvelle localisation de l'équipement, en l'occurrence le long de la Becque de Neuville, côté rond-point de l'Europe, eu égard aux emplacements précédemment présentés qu'elle a dû abandonner en raison de contraintes urbanistiques.

Dans cette perspective le conseil municipal avait confirmé la constitution d'une réserve de superstructure sur les parcelles AC 24, AC 32 AC 140 et AC 141 (aire) sans exclure les parcelles AC 22, 23, 26, 27, 34, 138, 139 (aménagement paysager) et sollicité de Lille Métropole Communauté Urbaine la modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) correspondante. Cependant, l'avis défavorable du Préfet qui soulève un obstacle environnemental résultant de la non compatibilité du site avec le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) au regard des impacts liés à une emprise située en zone à dominante humide, remet en cause ce dernier choix.

Aussi, à l'issue d'un examen préalable avec les services de l'Etat et de Lille Métropole, les Communes de Roncq et Halluin qui confirment leur partenariat intercommunal, se sont accordées sur un glissement du projet, dans le même secteur mais à proximité immédiate du parking de l'opérateur en charge du ramassage des déchets ménagers. Le lieu intéresse aujourd'hui les parcelles AC 22, 23 et 139 déjà citées en 2008, mais au titre du simple aménagement paysager.

Les plans joints représentent :

PLAN A

- la réserve aujourd'hui inscrite au PLU et à supprimer en raison notamment du caractère inondable du site (1),
- la réserve validée par délibération du 17/12/08 mais incompatible avec le SDAGE (2),
- la réserve aujourd'hui proposée (3).

PLAN B

- l'esquisse du plan masse de l'aire d'accueil des gens du voyage.

L'aire d'accueil à réaliser par LMCU, d'une capacité de 22 à 30 places pour 11 à 14 familles occupera une superficie de 10 000 m² environ et sera l'objet d'un soin particulier en termes d'approche architecturale et paysagère en cohérence avec les ambitions du parc du Ferrain et les aménagements voisins (parking, ...). L'accès sera réalisé depuis la RD 617 pour des raisons de sécurité.

*L'inscription dans notre PLU de ce nouvel emplacement de superstructure qui marque l'engagement des collectivités et garantit l'affectation du secteur à la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage est à assortir d'une **révision simplifiée du document d'urbanisme** dès l'instant où l'emprise aujourd'hui en zone agricole doit muter à la faveur d'un zonage compatible avec le projet. Le choix se porte ici sur une extension (limitée afin de restreindre l'impact sur les terres agricoles) de la zone **UE** contiguë.*

Cette procédure de révision simplifiée se déroule en 3 temps, destinés à élaborer le projet avec les citoyens (1), les institutions (2), et sous le contrôle du tribunal administratif (3) :

- 1- les citoyens : la concertation préalable qui consiste à créer un dialogue entre le public et l'institution s'est déroulée du 23 février au 4 juin (mise à disposition d'un registre d'observations et d'un dossier exposant les objectifs du projet) avec réunion publique de concertation qui s'est tenue le 29 février ;*
- 2- les institutions : parallèlement au dialogue avec les citoyens, l'institution (LMCU) sollicite l'avis de toutes les administrations concernées (Etat, Chambre d'Agriculture, Département....) afin de nourrir le débat. L'examen conjoint s'est déroulé le 17 avril dernier ;*
- 3- L'enquête publique valide le bon déroulement de la procédure ainsi que la compatibilité du projet avec le respect de l'intérêt général et des règles en vigueur. Le commissaire enquêteur nommé par le tribunal administratif en est le garant. Elle s'est ouverte le 12 juin et s'achèvera le 13 juillet.*

Nous vous demandons en conséquence :

- de valider la nouvelle localisation et le projet correspondant ;*
- de rendre un avis favorable à la révision simplifiée du PLU tendant à l'extension limitée de la zone UE et à la création d'un Emplacement Réservé de Superstructure au profit de Lille Métropole en vue de la création d'une aire d'accueil des Gens du voyage ;*

en rappelant que la ville de Roncq souhaite vivement et autant que possible, l'accès à l'aire d'accueil par la RD 191 (boulevard de l'Eurométropole).

***La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 3 juillet 2012.***

M. LE MAIRE –

Nous écoutons à nouveau Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais faire un raccourci d'une histoire très longue. Aujourd'hui, on arrive à la modification des documents d'urbanisme ; juste auparavant, on a eu une enquête de concertation qui s'est terminée début juin et qui se poursuit aujourd'hui par la procédure de révision simplifiée du PLU, permettant de réaliser à la suite l'aire d'accueil des gens du voyage.

Pour faire un rapide retour en arrière, encore qu'il manque une partie de l'histoire :

- cette aire a été positionnée un moment sur l'emplacement n° 1 situé juste à côté de Trisélec,

Les études poussées, qui y ont été menées, ont démontré que cette zone était inondable dans la partie basse. En plus, se trouvait juste à côté un concasseur de verre à l'arrière. Ce n'était donc pas l'endroit idéal si on ajoute que le chemin d'accès, à partir du giratoire, était relativement long avec un ouvrage d'art sur la becque.

La ville d'Halluin avait insisté en disant que, par le chemin de Péruweltz on pouvait arriver par la partie nord. Toujours est-il que cet emplacement a été très vite abandonné.

- Durant quelques mois, une aire d'accueil a été envisagée avec les communes de Neuville-en-Ferrain, Tourcoing, Roncq et Halluin au lieu-dit le Petit Menin. Ce projet n'a pas fait long feu ; on est revenu rapidement en arrière pour se pencher sur une solution 2 : la pâture utilisée aujourd'hui par les gens du voyage.

Cet ensemble appartient à la Communauté Urbaine de Lille...

M. LE MAIRE –

Je me permets de vous interrompre pour ajouter deux précisions, si vous le permettez.

Concernant le projet n° 1, il faut dire qu'à l'époque nous étions en avance puisque mes prédécesseurs, Alexandre FAIDHERBE et Benoît GHESQUIERE, avaient noué accord sur cette partie. On était donc « fin prêt » ; cela veut dire que nous aurions déjà une aire d'accueil à ce jour.

Monsieur PETILLON vient d'évoquer la solution n° 2 qui est une aire provisoire. Rappelez-vous, l'année dernière en pleine nuit du jazz, on nous a appelés pour nous signaler que des caravanes de gens du voyage arrivaient sur la Ville.

Nous avons tenté cette médiation parce que c'est toujours très conflictuel et très compliqué. Et nous avons trouvé cette idée d'utiliser ce qui allait devenir potentiellement, à l'époque, l'aire d'accueil des gens du voyage. Aujourd'hui c'est une aire provisoire.

C'est pourquoi nous demandons à l'Etat, lorsque nous subissons des occupations illégales de terrain(s) par des gens du voyage, de pouvoir bénéficier –au nom de cet emplacement provisoire– de procédures accélérées, réglementaires, conformes à la loi parce que nous sommes en règle quelque part. Nous attendons donc de l'Etat qu'il y ait une réponse rapide pour désamorcer un certain nombre de situations pendantes.

Actuellement une famille est installée à cet endroit et une autre famille à la Roussel au Blanc-Four. Nous avons tenté des médiations pour les rapatrier sur le secteur provisoire ; je félicite M. VERHEECKEN qui était sur le terrain.

C'est compliqué parce qu'entre familles, il n'y a pas toujours acceptation pour cohabiter sur le même territoire.

Les services municipaux sont allés faucher cette partie de terrain pour que nous puissions, le cas échéant, si nous sommes confrontés à un problème particulier d'occupation illégale par des gens du voyage, les accueillir sur cette partie 2.

Ceci simplement pour vous dire que nous souhaitons voir aboutir –enfin– ce dossier parce que nous étions engagés depuis très longtemps ; cette décision ne posait pas problème idéologique, ni politique au sein du Conseil municipal roncoquois alors qu'aujourd'hui nous commençons à accuser un certain retard. Ce n'est pourtant pas faute d'y travailler mais un élément vient toujours bloquer cette problématique, pour maintes et maintes raisons.

Je veux féliciter les uns et les autres qui travaillent d'arrache-pied sur ces dossiers, Michel PETILLON en tête, pour aboutir à une solution qui soit la meilleure pour tout le monde pour les populations que nous souhaitons accueillir dignement, et pouvoir, à un moment donné, scolariser les enfants lorsqu'ils s'installeront de manière un peu plus longue.

La scolarisation, c'est l'intégration dans notre République mais, en même temps, peut-être de tenter des sédentarisations à l'avenir.

En tout cas, cette implantation provisoire est un pis-aller mais un bon pis-aller que nous avons trouvé pour répondre à des problèmes qui réapparaissent de manière régulière.

Merci, Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Depuis plus de dix ans que nous nous penchons sur cette aire d'accueil, je le disais encore hier : cela me fait penser à un 110 mètres haie ou à un parcours d'obstacles. Tous les ans ou deux ans, il nous arrive encore quelque chose.

Sur ce terrain n° 2 qui avait été voté par notre Conseil en 2008, début 2010 est venu se greffer le SDAGE – Schéma directeur d'aménagement de gestion des eaux.

On est venu nous dire que, selon la ligne de démarcation, cette partie précise était une zone humide, intéressante au niveau faune et flore. Il fallait donc protéger cette zone humide, d'où

un avis défavorable du Préfet sur la poursuite du projet : *Revoyez votre copie car cette zone est impropre à recevoir l'aire d'accueil.*

Nous avons repris le dossier et remis l'ouvrage sur le métier. C'est la ville de Roncq qui a proposé à LCMU d'étudier le terrain se trouvant dans le prolongement du parking Esterra (point n° 3) et la Communauté Urbaine a retenu favorablement cette proposition : on était en dehors du périmètre SDAGE mais il nous fallait modifier les documents d'urbanisme pour passer d'un zonage de terrain agricole, comme l'ensemble des terrains situés à cet endroit, à un zonage UE du terrain voisin de l'usine d'incinération, zone d'activité.

C'est l'objet de l'enquête actuelle et si elle est favorable, cela nous permettra de poursuivre notre bonhomme de chemin par rapport à cette réalisation.

En aparté, pour tous les terrains que j'indique, il n'y a pas eu expropriation puisqu'ils appartenaient à la Communauté Urbaine ; ils ont été achetés lorsqu'on a commencé à bâtir l'usine Antarès (centre de valorisation énergétique) sachant que l'ensemble de ces terrains appartenaient à une propriété aujourd'hui démolie, la ferme Pagie et M. PAGIE avait demandé l'acquisition totale de sa propriété parce qu'il ne pouvait plus continuer à travailler avec le peu de terrain qui lui restait.

On est donc sur des terrains communautaires et la capacité de l'aire d'accueil est d'environ 22 places voire 30 places.

Dans le cadre des relations avec nos voisins, une des villes –Tourcoing– rencontre aujourd'hui des difficultés à créer une aire d'accueil. Il n'est pas difficile d'imaginer qu'il n'y a pratiquement plus de terrain disponible sur son territoire. Comme l'étude de capacité a démontré que le terrain, que nous proposons, peut accueillir jusqu'à 30 places (22 à 30), nous avons accepté de prendre une partie du quota tourquennois, ce qui représentera entre 11 et 14 familles susceptibles d'occuper ce terrain.

Aujourd'hui, comme vous le voyez sur la projection, c'est un accueil entouré d'un merlon planté. Il sera desservi par une voie à partir de la RD617 (du rond-point de l'Europe à la frontière belge).

Chaque emplacement aura une superficie de 150 m² dont 50 % en matériau dur (macadam, béton) et disposera d'un module sanitaire. C'est l'application de la loi et c'est la société VESTA, chargée par le syndicat mixte dont vous venez de voter la délibération, qui est chargée de gérer les entrées et sorties, le droit d'occupation des places, les relevés des compteurs gaz et électricité...

Voilà le plan qui vous est proposé aujourd'hui.

L'enquête publique en cours se terminera le 16 juillet. J'y suis passé ce soir et j'ai noté une dizaine de remarques sur le registre.

Je ne dirais pas que cette aire d'accueil recueille entièrement notre adhésion.

Un point sur lequel nous nous sommes un peu battus, c'est l'accès.

Nous aurions souhaité que cet accès se fasse par la RD191, entre le rond-point de l'Europe et le rond-point qui mène au Centre de valorisation énergétique.

Nous ne désespérons pas bien que tout le monde était contre nous, disant... *Ce n'est pas possible, on est sur une voie express...* Mais une voie express peut être déclassée... Une voie express a un statut de voie...

Malheureusement nous sommes en dehors d'agglomération et c'est donc le Conseil général qui est compétent –charbonnier est maître chez lui–. Et nous avons dit que la meilleure solution était la nôtre.

On s'aperçoit qu'à l'enquête les gens réagissent de la même façon que la ville de Roncq, disant... *C'est relativement dangereux. On est juste en face d'une zone commerciale qui risque d'en pâtir. Nous préférons également une sortie de ce côté-là !*

Et voilà que l'on remet le couvert, ce qui n'est pas pour nous déplaire.

J'en ai parlé avec Monsieur le Maire et nous souhaitons amender cette délibération, précisant que si nous sommes d'accord sur l'emplacement de l'aire d'accueil des gens du voyage (c'est un avis favorable que je vous propose, mes chers collègues), nous rappelons toutefois que la ville de Roncq aurait souhaité un accès par la RD191. Pourquoi ?

Pour appuyer encore davantage sur ce point, l'enquête n'étant pas terminée !

Le Commissaire enquêteur, M. BOURDIN, fermera l'enquête le lundi 16 juillet. Nous irons déposer cette délibération. Ensuite M. BOURDIN établira le rapport d'enquête en son âme et conscience, il a un mois pour le faire. Je rappelle quand même que son avis est souverain et nous espérons le sensibiliser à cette problématique.

Voilà, chers collègues, la délibération qui est soumise à votre approbation ce soir.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur l'Adjoint.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA -

Une question concernant la sortie vers l'Eurométropole, faudra-t-il refaire une modification du PLU lors d'un prochain conseil municipal ou le fait-on globalement dès maintenant ?

M. PETILLON –

On fait un global dès ce soir ; on est sur des problèmes d'accessibilité qui peuvent se revoir par la suite.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.04 - ACQUISITION A TITRE GRATUIT RUE SAINT-ROCH - Terrains en nature de chemin

En octobre dernier, l'entreprise BOUYGHES IMMOBILIER venue aux droits de la société BATIR promoteur du lotissement rue Saint Roch, nous a saisis d'une demande d'acquisition de parcelles restant leur appartenir.

Au même titre que quelques autres terrains cédés à des riverains immédiats, BOUYGHES IMMOBILIER a souhaité se dessaisir d'un foncier marginal resté propriété du promoteur après la réalisation de l'opération immobilière.

Les parcelles concernées à céder à l'euro symbolique sont situées rue Saint Roch à l'entrée de la partie en nature de chemin et sont plus amplement décrites dans le tableau ci-après :

<i>Parcelles</i>	<i>Surfaces</i>	<i>Adresses</i>	<i>Nature du lot</i>
<i>AO 350</i>	<i>16 Ca</i>	<i>Rue St Roch</i>	<i>Chemin</i>
<i>AO 351</i>	<i>2 Ca</i>	<i>Rue St Roch</i>	<i>Chemin</i>

Après confirmation en mars dernier que les frais d'acte sont à la charge du vendeur, nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de mutation immobilière au profit de la commune.

**La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 3 juillet 2012.**

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, je vous en prie.

M. PETILLON –

La société BOUYGHES a fait ce que j'appelle les fonds de tiroirs : elle a récupéré un patrimoine qui appartenait auparavant à Bâtir qui a réalisé le lotissement Saint-Roch au Blanc-Four. Ce faisant, ils se sont aperçus qu'il restait une petite parcelle de 60 m² au bout de l'allée des Ormes, avant d'arriver à un petit chemin rural, propriété de Bouyghes.

Ce dernier propose de nous le rétrocéder gratuitement et de prendre en charge l'ensemble des frais inhérents (géomètre, acte). Il s'agit en fait d'une régularisation.

M. LE MAIRE –

Ne serait-ce pas un cadeau empoisonné ?

M. PETILLON –

Pas du tout, Monsieur le Maire ; c'est du sol de rue.

M. LE MAIRE –

Dans ce cas, en l'absence de remarques, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.05 - FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES - Définition des forfaits 2012

En application des accords conventionnels conclus avec les OGEC Saint François et Saint Roch pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2015 et de notre délibération n° 15/11/2011/56 du 15 novembre 2011 portant notamment nouvelle définition des modalités de calcul des forfaits « maternels et primaires », il nous revient d'arrêter la quotité 2012 de ces derniers au regard des dépenses engagées en 2011 (réf : compte administratif) pour nos écoles publiques.

Il ressort des calculs entrepris par nos services sur ce sujet, que les forfaits « consolidés » pour 2012 sont arrêtés comme suit :

Forfait maternel*	1 117,79 €/enfant (1 168,94 € en 2011)
Forfait primaire*	692,17 €/enfant (712,02 € en 2011)
*élèves domiciliés à Roncq	
Elève relevant de l'accord intercommunal	Forfait de 184 €/enfant (inchangé)
Elève sans accord intercommunal	Aucune participation communale

Ces forfaits de 1 117,79 €, 692,17 € et 184 € ont été soumis pour avis aux OGEC concernées lors d'une rencontre en date du 12 juin dernier. Les représentants des OGEC ont émis un avis favorable sur ces propositions dès l'instant où elles correspondent à la stricte déclinaison des référentiels de calcul.

Après validation des forfaits par notre assemblée, ceux-ci donneront lieu à une régularisation financière de notre commune dans la 1^{ère} quinzaine du mois de septembre prochain, selon modalités de liquidation ci-après :

	FORFAIT CONSOLIDÉ
x	EFFECTIFS AU 1 ^{er} JANVIER 2012
	<hr style="border: 1px solid black;"/>
	FORFAIT DEFINITIF GLOBAL
-	ACOMPTE N°1 (janvier)
-	ACOMPTE N°2 (avril)
	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">SOLDE NET DU (septembre)</div>

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 3 juillet 2012.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, vous avez la parole.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération vous est présentée chaque année. Les calculs ont été affinés par rapport au compte administratif 2011.

Pour les forfaits maternel et primaire, nous avons pris en compte le coût moyen d'un élève de l'enseignement public du primaire et de maternelle pour ensuite baser notre calcul pour le forfait aux écoles privées.

Le forfait intercommunal, pour les non-Roncquois scolarisés à Roncq, est inchangé puisqu'il s'agit d'un accord intercommunal : 184 €.

Pour les élèves qui ne bénéficient pas d'accord intercommunal, il n'y a aucune participation communale.

Ces divers forfaits ont été soumis aux OGEC, qui ont émis un avis favorable. Je vous propose par conséquent d'approuver cette délibération.

M. LE MAIRE –

J'eusse aimé quand même, parce que nous participons à l'enseignement privé, être informé du changement de direction. J'ai en effet appris, par les rumeurs, un changement de directeur à Saint-François et je n'en suis pas informé officiellement. C'est un peu incongru quand même.

Je tenais à rappeler qu'un partenariat ce n'est pas les financeurs d'un côté et les intéressés de l'autre. La correction ne me semble pas entière pour l'instant.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.06 - BUDGET 2012 - Décision modificative n° 1 : virements de crédits

Les crédits budgétaires de l'exercice en cours (2012) correspondent au cumul des crédits ouverts au budget primitif (notre délibération n°20/12/2011/78 en date du 20 décembre 2011) et au budget supplémentaire (notre délibération n°29/05/2012/21 en date du 29 mai 2012).

Pour assurer le financement normal de nos partenaires associatifs, de même que pour faire face à une situation exceptionnelle d'intervention sur le bien d'un tiers défaillant, il nous faut mettre en œuvre des mouvements de crédits de dépenses.

En conséquence, nous vous proposons d'autoriser les virements de crédits ci-après :

Section de fonctionnement		
Article 657362	Subventions aux organismes publics	- 42 000 €
Article 6574	Subventions aux associations	+42 000 €
Section d'investissement		
Chapitre 020	Dépenses imprévues	-30 000 €
Article 4541 - sous fonction 01 - opération 1201	Dépenses pour travaux effectués d'office pour le compte de tiers	+30 000 €

Ces mouvements de crédits sont très ponctuels et anticipent de très vraisemblables virements de crédit « balai » lors de notre prochain Conseil Municipal du mois de septembre.

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 3 juillet 2012.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, poursuivez, je vous en prie.

M. BOSSUT –

Cette délibération concerne des virements de crédits avant la décision modificative de l'automne 2012.

Pour assurer le financement normal des partenaires associatifs et faire face à une situation exceptionnelle d'intervention sur le bien d'un tiers défaillant, il nous faut mettre en œuvre des mouvements de crédits en dépenses.

Je vous propose d'autoriser les virements de crédits ci-après :

- En section de fonctionnement, diminuer le montant des subventions aux organismes publics de 42.000 € pour les porter sur les subventions aux associations ; la délibération correspondante vous sera présentée par mon collègue, Antonio DA SILVA.
- En section d'investissement, diminuer les dépenses imprévues de 30.000 € pour augmenter le crédit dépenses pour travaux effectués d'office pour le compte de tiers. Il s'agit d'une habitation, rue Paul-Galliez, pour laquelle nous avons été mis en demeure par le Tribunal d'opérer des travaux, le propriétaire étant défaillant. En contrepartie, une hypothèque a été posée et la Commune pourra ainsi récupérer les frais qu'elle aura engagés suite à cette notification.

M. LE MAIRE –

Naturellement, je ne ferai pas état de ce dossier parce que je ne le peux pas et ne le veux pas. Je dirai simplement que ce dossier est très ancien et je voudrais féliciter tous les services municipaux qui se sont mobilisés avec Bruno DUBOIS pour nous aider à trouver des solutions qui ne sont pas simples ; la situation était extrêmement compliquée, il a fallu d'abord une expertise juridique, la plus approfondie possible. Je veux aussi saluer le calme et le civisme des voisins de cette personne qui ne parvient plus à entretenir elle-même sa maison pour de nombreuses raisons qu'il ne nous appartient pas de juger.

Je peux vous dire que, parfois, dans nos permanences, des personnes viennent exprimer des conflits de voisinage qu'elles n'arrivent pas à régler elles-mêmes. Dans le cas présent, les voisins ont été à la fois responsables, extrêmement solidaires et patients. Comme les maisons se touchent, il y avait des inquiétudes pour la pérennité et l'intégrité même de leurs habitations.

Je tiens à saluer tant nos services municipaux qui ont œuvré avec fermeté, humanité dans le respect des règles de droit, que tous ceux qui vivent cette difficulté.

Je ne peux en dire plus pour respecter le droit de réserve.

Ce dossier va faire jurisprudence au plan national, me souffle Monsieur DUBOIS. Je souhaitais effectivement aller jusqu'au bout.

On me dit souvent : *Monsieur le Maire, vous avez tous les pouvoirs puisque vous avez les pouvoirs de police.* Combien de fois n'ai-je pas entendu « pouvoirs de police » pour tout et n'importe quoi.

Mais le Maire et le Conseil municipal sont confrontés à de grand nombre de situations et n'ont pas toujours l'arsenal de réponses adaptées à apporter.

Peut-être y a-t-il une autorité administrative mais elle n'a pas tous les pouvoirs de faire tout et n'importe quoi.

Dans cette affaire, nous sommes allés jusqu'au bout parce qu'il fallait apporter une vraie réponse à un certain nombre d'habitants. Nous allons donc faire jurisprudence sur ce dossier et j'espère que cela pourra servir à d'autres communes, je pense notamment aux plus petites communes qui peuvent être confrontées à des problèmes de cette nature et qui, malheureusement, n'ont pas les moyens de trouver les bonnes réponses juridiques à apporter.

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.07 - PISCINE MUNICIPALE - Tarification : actualisation au 1^{er} septembre 2012

Notre délibération en date du 19 décembre 2001, modifiée par nos délibérations en date des 1^{er} octobre 2002 et 24 octobre 2006 (24/10/2006/59), constitue le socle tarifaire de notre piscine municipale.

Après une décennie d'invariabilité de cette tarification, il apparaît aujourd'hui indispensable de la revisiter, en tenant compte de la variation des conditions économiques au cours de cette période mais aussi en étant attentif aux publics visés ou à l'objet des séances de natation... sans ignorer les usages tarifaires dans les piscines métropolitaines.

Au regard de ces différents paramètres et après mûres réflexions du groupe de travail en charge notamment de nos tarifications municipales, nous vous proposons d'actualiser notre

tarification de la piscine municipale avec effet au 1^{er} septembre prochain, dans le respect de son architecture en vigueur, suivant tableau repris en annexe 1.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 3 juillet 2012.

Délibération 10 juillet 2012 - ANNEXE 1

DESIGNATION	TARIFS en vigueur depuis Janvier 2002	NOUVEAUX TARIFS 1 ^{er} septembre 2012
Ecoles primaires et maternelles, publiques et privées de la commune	Gratuité	Gratuité
C.L.S.H. de la commune	Gratuité	
Enfants de moins de 4 ans	Gratuité	
Services de police, pompiers, maîtres-nageurs et éducateurs sportifs (BEESAN)	Gratuité	
Groupes d'associations roncqoises (uniquement durant les vacances scolaires, à raison d'une séance par année par association en accord avec le service des sports)	Gratuité	
Accessoires nautiques	Gratuité	
Etablissements secondaires, public ou privé, implantés sur Roncq	0.50 €	0.50 €
Demandeurs d'emploi roncqois inscrits à Pôle Emploi	0.50 €	
Personnes en situation d'handicap reconnues M.D.P.H.	1.00 €	
Enfants de 4 à 16 ans	1.00 €	1.30 €
Ecoles extérieures à la commune (tarif individuel)	2.00 €	2.50 €
C.L.S.H. extérieurs à la commune	2.00 €	
Enfants de plus de 16 ans et adultes	2.00 €	
Abonnement de 10 entrées enfants de moins de 16 ans	9.00 €	11.70 €
Abonnement de 10 entrées agents communaux de la ville de Roncq	9.00 €	
Abonnement de 10 entrées adultes	18.00 €	22.50 €
Carte piscine famille de 20 entrées sans limite de validité	20.00 €	26.00 €
Abonnement de 10 leçons de natation enfant (entrées comprises)	35.00 €	45.00 €
Abonnement de 10 leçons de natation adulte (entrées comprises)	42.00 €	
Abonnement de 10 séances d'aquagym, adultes (entrées comprises) y compris les seniors	42.00 €	

M. LE MAIRE –

Monsieur BUCQUOYE, vous avez la parole.

M. BUCQUOYE –

Merci, Monsieur le Maire.

Les tarifs actuels de la piscine municipale sont issus d'une délibération qui a été votée le 19 décembre 2001, modifiée par une délibération en date du 1^{er} octobre 2002 puis par une délibération du 24 octobre 2006 tout en précisant que ces deux dernières délibérations n'ont pas été prises pour une révision de la tarification mais, tout simplement, pour l'ouverture de nos services et lors de l'ouverture de l'annexe du Sacré-Cœur.

(Lecture du projet de délibération)

En ce qui concerne les écoles maternelles, publiques et privées, nous vous proposons de maintenir la gratuité. J'en profite pour rappeler que :

- l'ensemble des classes de primaire (grande section maternelle ou CM2) bénéficient de très nombreuses séances de piscine,
- l'enseignement est dispensé, lors de ces séances, par un éducateur de la Commune et par un enseignant de chacune des classes ; il s'agit de l'encadrement obligatoire, défini par l'Education nationale.

Cela permet à 85 voire 95 % des élèves qui ont commencé leur scolarité à Roncq d'atteindre, à la fin du CM2, le degré « savoir nager » des textes de l'Education nationale.

Je précise encore que nous n'abandonnons pas les 10 % restants puisqu'un relais est pris au niveau du collège : les collégiens se voient offrir des séances de natation dans les mêmes conditions que les élèves du primaire.

Ce constat nous permet de dire que la quasi-totalité des Roncquois, scolarisés dès les premières classes sur notre Commune, ont la compétence « savoir nager », compétence qui est d'ailleurs reprise au niveau du livret personnel de compétences, indispensable pour obtenir le diplôme national du Brevet.

La commune de Roncq, dans ce domaine, est exemplaire.

M. LE MAIRE –

Bravo, Monsieur BUCQUOYE, vous avez un élan lyrique extraordinaire...

M. BUCQUOYE –

Parce que cela me fait particulièrement plaisir de voir que nous sommes en capacité d'offrir cette possibilité à l'ensemble des petits Roncquois scolarisés sur notre Commune. C'est loin d'être le cas partout.

(Reprise de la lecture du tableau des tarifs proposés).

Je signale que les pompiers viennent à Roncq pour des séances d'entraînement, tout simplement parce que notre piscine est proche de leur centre et qu'en cas de difficulté, ils peuvent accéder de façon aisée et rapide à l'ensemble des lieux d'intervention possible.

Pour les établissements secondaires, les collèges en l'occurrence, on propose de maintenir le tarif à 0,50 € en précisant que ce montant est pris en charge par le Conseil général ; cette dépense ne pèse donc pas sur les finances des établissements.

Pour les personnes en situation d'handicap, reconnues MDPH, on vous propose de descendre la tarification de 1 € à 0,50 €.

M. LE MAIRE –

Il s'agit là de l'amendement COPPIN-QUIVRON ; j'ai vu des échanges de mails enflammés entre M. BUCQUOYE et Mme COPPIN-QUIVRON, de manière très sympathique d'ailleurs. Poursuivez, je vous en prie.

M. BUCQUOYE –

Je voudrais remercier les personnes qui ont travaillé sur ces tarifications, pour aligner les tarifs non pas à la hausse mais à la baisse, notamment pour les personnes en situation de handicap reconnues MDPH.

C'est l'occasion pour moi d'un petit clin d'œil ; il faut savoir qu'à Roncq on a des partenaires qui sont des clubs sportifs, notamment les JAP qui ont une section Handisports ; je pense à Claire MERRY, athlète handicapée, qui va participer à ses 3èmes Jeux Handisports.

Ce geste donne l'occasion et la possibilité à des personnes handicapées de bénéficier d'un tarif réduit pour faire du sport. Je pense qu'il serait bon de réfléchir avec nos partenaires pour créer des sections handisports ; pour les intéressés, c'est un épanouissement très important de pouvoir pratiquer un sport et d'avoir une reconnaissance sportive.

Avant d'aborder la tarification pour les extérieurs à la Commune, je précise que la municipalité perçoit, pour chaque enfant fréquentant la piscine, une aide de LMCU à hauteur de 2,50 € et la mairie peut également, dans le cadre d'une convention passée avec LMCU, demander aux communes extérieures de venir abonder, par enfant présent à la piscine, jusqu'à 2,50 €.

C'est la proposition que nous vous faisons ce soir.

(Reprise de la lecture)

Pour information, en 2011 la piscine a accueilli 62.586 personnes ; c'est un très bon chiffre. Merci.

M. LE MAIRE –

Il ressort de votre analyse que la piscine est aussi un établissement d'éducation et d'enseignement ; pratiquement les deux tiers du temps sont consacrés à l'enseignement natatoire (comme on dit aujourd'hui).

Monsieur ZAJDA, je vous passe la planche à défaut de la bouée... *(Rires)*

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

On se posait la question de savoir pourquoi il a fallu 11 ans pour pratiquer ces augmentations. Au cours de conseils municipaux précédents, nous avons examiné des augmentations des tarifs cantines, CLSH, et j'en passe, et il y a eu beaucoup de débats sur le sujet.

Du coup, on arrive à une époque peu opportune pour proposer des augmentations. Avec la crise qui perdure, cela devient de plus en plus difficile et on se retrouve, pour les tarifs en augmentation, avec des taux de 25 à 30 %... sur 10 ans, me direz-vous. Répartis sur 10 ans, cela fait du 2,5/3 % par an.

En Commission, suite à notre question, M. BUCQUOYE m'a répondu que chaque baigneur dans la piscine coûtait 8 € à la Commune.

S'agissant plus d'une activité de loisir hormis ce qui est fait pour les élèves ronquois et non-ronquois, notre groupe a décidé de voter pour la délibération.

Certes nous aurions dû en parler avant, nous aurions aimé voir un tarif au niveau des non-Ronquois comme pour les autres tarifications. Je vous remercie.

M. BUCQUOYE –

Je voudrais juste préciser que les 8,15 € représentent le coût de fonctionnement de la piscine et non pas les frais d'investissement.

M. ZAJDA –

Et pour les non-Roncquois, pourquoi n'y a-t-il pas de différenciation de prix comme cela se pratique dans les autres communes ?

M. BUCQUOYE –

Ce n'est pas le cas dans toutes les communes ; je dispose des tarifs d'autres villes et je ne l'ai pas repéré.

M. LE MAIRE –

Si vous souhaitez une révision de cette partie, faites des propositions en la matière et nous les examinerons avec beaucoup d'attention.

De mon côté, j'aimerais qu'apparaisse le niveau d'effort de la Ville. Cette mention permet à chacun de bien prendre conscience de ce que la Ville, dans le sens de l'effort collectif, produit pour tel ou tel service.

M. BUCQUOYE –

Les 8,15 € représentent un coût lissé par entrée. Forcément, une leçon de natation coûte bien plus cher.

M. LE MAIRE –

On peut affiner l'analyse.

Sans autre intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.08 - PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC LES ASSOCIATIONS - Subventionnement - 3èmes versements

Notre démarche partenariale avec toutes les associations exige des temps de rencontre, de dialogue et d'analyse en fonction des rythmes, calendriers et disponibilités des acteurs concernés et ce, toujours dans une démarche de PROJETS co-construits au service de l'intérêt général.

Cette méthodologie inaugurée depuis plus de deux ans maintenant, nous conduit à vous présenter, à chacune de nos assemblées, des propositions de subventionnement (« en espèces ») résultant des échanges avec diverses associations entre deux de nos réunions.

C'est ce que nous avons fait au titre de l'exercice 2012, au cours de nos conseils municipaux en date des 27 mars et 29 mai derniers pour des montants respectifs de 40 800 € et 77 793 € en direction de treize associations, indépendamment de l'association « Service des Familles ».

Nous vous proposons ce soir d'ouvrir une troisième phase dans le versement de subventionnement en direction d'une douzaine d'associations, suivant tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	2012	
	Demandes	Subventions « espèces » octroyées
RONCQ SELINKEGNY	2 200€	2 200€
VOLLEY BALL	7 000€	6 000€
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	3 500€	3 500€
JEANNE D'ARC	7 000€	7 000€
HARMONIE DU BLANC-FOUR	8 400€	8 000€
CLUB RONCQUOIS HISTOIRE LOCALE	300€	300€
UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS	1 650€	1 000€
U.S.R. GYM	20 000€	13 000€ *
BMX CLUB DE RONCQ	5 700€	5 500€
ETOILE SPORTIVE RONCQUOISE	26 000€	15 000€ *
GIOCOSO	300 €	300€
TOTAL PROVISOIRE	82 050€	61 800€

* dont 10 000€ déjà attribués lors du conseil municipal du 27 mars 2012

Les troisièmes versements de subventionnement nécessitent par ailleurs un ajustement du crédit budgétaire prévu à l'article 6574 (subventions aux associations). Une délibération dans ce sens est prévue à l'ordre du jour de la présente séance.

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 3 juillet 2012.

M. LE MAIRE –

Monsieur DA SILVA, vous avez la parole.

M. DA SILVA –

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de participer au fonctionnement des associations par le versement d'une subvention municipale.

Dans le cadre du partenariat municipal avec les associations, nous vous proposons ce soir une 3^{ème} phase de versement de subventions en direction de 11 associations suivant le tableau repris dans la délibération.

Nous avons déjà procédé au versement de deux tranches le 27 mars pour 40.800 € et le 29 mai pour 77.793 € en direction de 13 associations.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DA SIVA.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.09 - ACADEMIE MUNICIPALE D'INITIATION SPORTIVE (A.M.I.S.) : Conventionnement avec diverses associations partenaires

Lors de notre séance en date du 29 mai dernier (délibération N°29/05/2012/17), notre conseil municipal a statué sur la création d'une ACADEMIE MUNICIPALE D'INITIATION SPORTIVE (A.M.I.S) à compter de la rentrée scolaire prochaine (2012/2013).

Cette nouvelle activité municipale initiée et impulsée par la Commission Extra Municipale du Sport et de l'Activité Physique (C.E.S.A.P) s'appuie sur les clubs sportifs volontaires (après appel à projets), dans une démarche de découverte et d'apprentissage sportifs en direction prioritairement de nos élèves domiciliés à Roncq et fréquentant les classes (publiques ou privées) du CP au CM2. Ce dispositif est appelé à fonctionner les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h50 à 18h00 et le samedi de 13h45 à 15h00 durant les semaines de temps scolaire, dans une organisation répartissant les effectifs en deux niveaux (CP/CE1 et CE2/CM1/CM2).

Pour le démarrage de cette expérimentation 2012/2013, neuf clubs sportifs ronquois ont répondu à notre appel à projets et se sont déclarés volontaires pour devenir acteurs et porteurs de cette Académie Municipale d'Initiation Sportive (A.M.I.S).

En conséquence, nous vous proposons un montage conventionnel multipartite entre la ville de Roncq et toutes les associations retenues pour participer aux projets, la ville étant l'entité organisatrice (et responsable) et ses partenaires étant les opérateurs de terrain. Le financement des associations partenaires est prévu sous forme de subventionnement, en contrepartie d'effectifs accueillis selon des calendriers et rythmes préétablis. La base de la participation financière municipale est fixée à 30€ par heure/groupe, sur une durée prévisionnelle globale de 33 semaines (année scolaire).

Comme souvent dans pareils accords contractuels entre une collectivité publique et le secteur associatif, nous vous proposons une formule de préfinancement suivant tableau ci-dessous, les ajustements correspondants intervenant au terme de la période scolaire considérée (régularisation année N+1).

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONNEMENT
USR NATATION	1 000 €
BOULE FERREE	1 000 €
JUDO CLUB DE RONCQ	1 000 €
VOLLEY BALL DE RONCQ	1 000 €
TIR A L'ARC	1 000 €
TENNIS CLUB DE RONCQ	1 000 €
U.L.J.A.P.	1 000 €
U.S.R. GYM	1 000 €
BMX CLUB DE RONCQ	400 €
TOTAL	8 400 €

S'agissant d'un conventionnement unique multipartite, tout mouvement associatif intéressant l'A.M.I.S. ou toute modification intéressant le degré d'implication d'une ou plusieurs associations, fera l'objet d'avenant(s). Il en sera de même pour ce qui est des régularisations de l'année écoulée et des nouveaux préfinancements (année scolaire 2013/2014...).

Nous vous demandons d'émettre un avis favorable sur cette organisation conventionnelle et d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à sa signature.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 3 juillet 2012.***

M. LE MAIRE –

Monsieur DA SILVA, nous vous écoutons pour la dernière délibération de cette soirée.

M. DA SILVA-

Nous vous proposons une nouveauté qui n'en est pas tout à fait une puisque nous l'avons déjà abordée en conseil municipal, en séance du 29 mai dernier. Il s'agit de la création de l'AMIS – Académie municipale d'initiation sportive, à compter de la rentrée 2012/2013.

(Lecture du projet de délibération).

Précision : pour le BMX, nous ne proposons que 400 € étant donné qu'ils ne peuvent assurer cette activité toute l'année vu les conditions climatiques dans le Nord et comme on le constate actuellement.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DA SILVA.

Monsieur ZAJDA, je vous en prie.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

J'ai une question, une crainte et un bruit, comme vous tout à l'heure avec l'école privée.

M. LE MAIRE –

Tout cela en un !

M. ZAJDA –

On va essayer en tout cas...

La question.

Les intervenants sont-ils proposés par la Ville ou s'agit-il déjà d'intervenants dans les associations, d'où la subvention (je le suppose) ?

La crainte.

Y a-t-il des contrôles ?

On se demandait si l'AMIS allait devenir vraiment une initiation sportive ou, au pire, une sorte de garderie.

M. LE MAIRE –

Je vous rassure de suite. C'est très sérieux. Les intervenants dans les clubs de sports ont tous des agréments. Il y a tout un bataillon de choses qui conditionnent ces activités.

Vous savez que les Présidents sont très prudents et font très attention à leurs recrutements.

C'est bien sur la base du partenariat que les choses se passent. Nous sommes, bien entendu, très prudents mais nous sommes aussi confiants dans la qualité du recrutement des clubs.

Et non à la garderie, bien sûr Monsieur ZAJDA !

M. ZAJDA –

C'est clair, ce n'est pas le but.

Enfin le bruit.

J'ai entendu dire que les intervenants sportifs seraient retirés des écoles et mis à disposition de l'AMIS.

M. LE MAIRE –

Nous avons vu la question avec l'Education Nationale ; il y a un redéploiement des interventions en milieu scolaire uniquement sur les CM1 et CM2 à partir de la rentrée scolaire.

De la même manière, pour tout ce qui concerne les interventions dans les écoles, je rencontrerai le nouvel Inspecteur, Arnould VANDERSTUYF, qui arrivera à la rentrée prochaine. Lui aussi a une vision très particulière des plannings d'intervention des ressources municipales dans le temps scolaire ; je l'ai déjà reçu pendant deux heures lundi dernier.

Nous referons de nouvelles propositions avec le nouvel Inspecteur de manière à cadrer avec ce que recommandent les textes et de manière à anticiper sur les nouveaux rythmes scolaires (je réponds là à Thibault TELLIER). C'est hyper important.

Je voudrais saluer le Service des sports et notamment François VERHEECKEN, qui ont fait un énorme travail pour constituer cette AMIS.

Je veux aussi féliciter Laurence pour les transparents qui sont très bien faits et nous permettent de suivre, avec beaucoup d'agrément et de confort, des notions parfois abruptes.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

Nous avons ainsi épuisé notre ordre du jour et, avant de nous séparer, je vous souhaite d'excellentes vacances. Faites le plein de soleil pour la rentrée.

N'oubliez pas les fêtes du 14 juillet.

Nous nous retrouverons en septembre. Merci à tous et bonne soirée.

-oOo-

Levée de séance à 20 h 15.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Vincent LEDOUX.
